

**SEANCE DU  
27 MAI 2021**

L'An deux mil vingt et un, le vingt sept du mois de Mai, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN, MM. PONCET, DULLIN, MARTINET, REYMOND, CHANINET, MULLER

Excusés : MM. TETAZ, NIEMAZ

Pouvoir : M. TETAZ à M. CASTIN

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

## **I – COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

- Conseil d'Ecole : M. Castin indique que ce conseil s'est réuni à 6 personnes en raison de la crise sanitaire. Les activités réalisées dans l'année ont été évoquées : un cycle d'escalade a eu lieu avec l'installation d'un mur d'escalade dans la cour. Cela a permis à beaucoup d'élèves de progresser en concentration et à prendre confiance en eux. La plantation d'arbres a été réalisée avec l'association Arboresetsens. En amont de cette plantation, une séance pédagogique a eu lieu dans les classes pour parler du rôle des arbres. La semaine du court métrage a été organisée avec la bibliothèque. Le festival du livre a été également organisé. La Frapna va intervenir pour sensibiliser les enfants au milieu écologique des marais. Les déplacements en vélo sont favorisés et une sensibilisation à la prévention routière est faite. Les plus petits vont visiter une ferme pédagogique. Le cycle piscine a été annulé à cause de l'épidémie.  
Des problèmes de violence et de harcèlement à l'école ont été évoqués (violences verbales, physiques, dans le bus). Beaucoup de discussions ont eu lieu avec les parents et en classe. Le directeur de l'école a fait appel à des intervenants spécialisés dans ce domaine.  
Il y a toujours beaucoup d'élèves à la cantine c'est pourquoi Mme Landot reste désormais jusqu'à 13h20 pour aider Mme Mebarki pour la surveillance. Le sivos cherche une personne pour 1h30 par jour aux heures de repas pour la gestion de la cantine.  
Le sivos va investir dans du matériel numérique grâce à une subvention de 70 % de l'Etat.
- Schéma de défense incendie : une réunion a été organisée afin de valider les mesures de débit réalisées sur les poteaux incendie, leur emplacement ainsi que leur distance par rapport aux habitations. 3 points faibles sont à compenser :
  - Au Trapon car c'est en bout de réseau : l'installation d'une citerne enterrée devra être réalisée
  - A Meyrieu à côté de chez Mme Berne car la piscine n'est plus considérée comme une réserve d'eau car les normes ont évolué et sont plus contraignantes : l'installation d'une citerne enterrée devra être réalisée
  - A Essieu : l'installation d'une citerne enterrée devra être réalisée égalementL'estimatif des travaux est d'environ 100 000 €. Ce montant reste à affiner par le bureau d'études en charge de la réalisation du schéma de défense incendie (SAUR)
- SIEA projet d'enfouissement des réseaux télécom à Appregnin : parallèlement aux travaux de mise en séparatif des eaux pluviales dans la montée du vignoble, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications pourraient être réalisés. 2 solutions vont être étudiées et chiffrées par le SIEA : 1<sup>ère</sup> option : l'enfouissement ne serait réalisé que dans la montée du vignoble. 2<sup>ème</sup> option : l'enfouissement serait réalisé dans la montée du vignoble, l'impasse du tilleul, la rue du lavoir, la rue du Mollard

Il faudra réaliser 2 tranchées : 1 pour l'eau potable et les eaux usées, 1 autre pour les télécom. Le Conseil Municipal souhaiterait réaliser les travaux en même temps.

- SIEA réunion en visioconférence suivie par M. Martinet : la création de la SEM LEA (Société d'économie mixte de transition énergétique), a été validée pour permettre le développement des énergies renouvelables à petit rendement afin de favoriser la transition énergétique pour les collectivités.

## **II – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021/ 2022**

M. le Maire présente les différents projets de travaux prévus pour 2022 :

- changement des fenêtres de l'école façade côté village et côté nouvelle école pour un montant de 20 584 € HT
- la réfection de la maçonnerie du lavoir des Bachasses pour un montant de 6 346 € HT
- la réfection de l'électricité des logements communaux, un devis va être demandé.
- l'étude pour le renforcement du réseau d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'eaux usées à Appregnin pour un montant de 18 500 € HT.

Le Conseil Municipal valide ces travaux et décide de demander des subventions au Conseil Départemental, à la DSIL, à la Région Auvergne Rhône Alpes et à l'agence de l'eau selon les projets.

## **III – ECLAIRAGE PUBLIC**

M. Poncet rappelle le projet d'extinction de l'éclairage public sur la Commune la nuit qui a été travaillé par la commission « développement durable ». Pour cela 2 horloges astronomiques sont à mettre en conformité pour un montant de 2 200 €. Le Conseil Municipal envisage d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 6h ce qui permettrait de réaliser 50 % d'économie d'électricité, de s'engager dans une démarche de développement durable visant à préserver l'environnement. Avant de mettre ce dispositif d'extinction en œuvre, une information sera diffusée à tous les habitants.

## **IV - EXAMEN DES DEMANDES D'URBANISME**

M. le Maire explique que suite à la mise en place du PLU, de plus en plus de demande d'urbanisme sont déposées en mairie (50 environ). La commune a 15 jours pour donner un avis à compter de la date de dépôt de la demande, c'est pourquoi il n'est pas possible de réunir une commission d'urbanisme toutes les semaines. Ces demandes sont examinées par le maire, ses adjoints et le service urbanisme de la Communauté de commune. Pour une meilleure transparence sur l'examen de ces demandes d'urbanisme, le Conseil Municipal décide que chaque semaine un mail sera envoyé aux conseillers pour les informer des demandes déposées.

## **V – COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS**

M. le Maire indique que suite aux élections municipales il convient de désigner 3 membres du conseil municipal qui participeront à ce comité. Ce dernier peut être consulté par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipement de proximité. Le comité peut également transmettre au Maire toute proposition concernant un problème d'intérêt communal.

Le Conseil Municipal désigne Mme Moisan, Mme Jacques et M. Chaninet.

## **VI – ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Les bureaux de votes seront organisés de la façon suivante

	<b>20/06 bureau 1</b>	<b>27/06 bureau 1</b>	<b>20/06 bureau 2</b>	<b>27/06 bureau 2</b>
<b>8h à 10h30</b>	Mme Moisan et M. Dullin	Mme Moisan et M. Dullin	MM Castin et Poncet	MM Castin et Poncet
<b>10h30 à 13h</b>	MM. Chaninet et Martinet	MM. Chaninet et Martinet	Mme Jacques et M. Castin	MM Castin et Reymond
<b>13h à 15h30</b>	Mme Jacques et M Tetaz	MM Castin et Tetaz	MM Castin et Niemaz	MM Niemaz et Reymond
<b>15h30 à 18h</b>	MM Muller et Poncet	MM Muller et Poncet	Mme Durdilly et M. Castin	Mme Durdilly et M. Poncet

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- M. Castin indique qu'un groupe de travail sera mis prochainement en place pour la mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
- La police de l'eau doit envoyer son rapport concernant le stockage de pneus à Essieu. Ce stockage ne sera plus permis dans les jours à venir
- L'Association du lac de chailloux va faire l'objet d'un renouvellement des membres de son bureau. Ce nouveau bureau sera constitué d'élus et de citoyens des communes de Contrevoz et Saint-Germain-les-Paroisses
- Suite au dépôt de plainte effectué concernant le dépôt d'ordures sauvage sur la Commune (chemin d'Armaille), la gendarmerie a trouvé le responsable. Un accord amiable a été trouvé avec ce dernier qui va faire un don de 450 € à la Commune en dédommagement.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Régis Castin

